



COMMUNE DE SALAZAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente sous la présidence de **Madame le Maire, Sophie GUIGUE.**

Etaient présents : Adjoints, M. Louis BORRELLY et M. François VIALLET

Conseillers Municipaux, Mme Maud BRUNONI, M. Patrick TONARLLI

Ordre du jour :

1. Vote du budget primitif 2020 Commune, convention de gestion de l'eau/assainissement et vote du budget C.C.A.S 2020,
2. Délibération portant sur le transfert des excédents/déficits de la commune,
3. Retrait de la délibération n°17/2020 portant sur les délégués à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

1. Vote du budget primitif 2020 Commune, convention de gestion de l'eau/assainissement et C.C.A.S

Madame Le Maire fait une lecture détaillée des recettes et des dépenses pour le budget COMMUNE, CONVENTION DE GESTION EAU/ASSAINISSEMENT et C.C.A.S.

Les 3 budgets sont équilibrés et votés à l'unanimité :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
BUDGET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECTTES
COMMUNE	288 264.56€	288 264.56€	99 709.51€	99 709.51€
EAU CONVENTION DE GESTION	13 000€	13 000€	15 000€	15 000€
CCAS	264.87€	264.87€		

2. Délibération portant sur le transfert des excédents/déficits de la commune

Madame Le Maire propose de transférer l'excédent de fonctionnement d'un montant de 50 014.70€ et du solde négatif de la section investissement d'un montant de 27 800.67€ à la convention de gestion de l'eau/assainissement.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

3. Retrait de la délibération n°17/2020 portant sur les délégués à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Madame Le Maire explique que les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus les maire et les adjoints. Le maire et le premier adjoint sont donc membres de droit sans qu'il y ait lieu de recourir à un vote du conseil municipal.

Séance levée 20H07.

Fait à Salazac,
Le 30 juillet 2020

Le Maire,

Sophie GUIGUE